



MAIRIE de ROMAIN

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 23 juin 2026**

Présents : Mmes Aurélie CHANCENOTTE, Marie JOLY, Carène VUILLEMENOT, Nadine DUCHAUD, Emmanuelle COIN,

Ms., Gérard GRENOT, Patrice CHANCENOTTE, Adrien GIMBERT,

Absents : Alain BELOT donnant procuration à Aurélie CHANCENOTTE, Nicolas COELHO donnant procuration à Marie JOLY, Nadine BONNEFOY donnant procuration à Nadine DUCHAUD

Secrétaire de séance : Nadine Duchaud

Début de séance : 19h00

🚦 **Approbation du conseil du 5 mai 2026**
Approuvé à l'unanimité

🚦 **Délibération N°031-2026 : Facture électronique ONF**

Madame le Maire présente la convention de mandat proposée par l'Office National des Forêts (ONF) dans le cadre de la mise en place de la facturation électronique. Cette convention permet à la commune de donner mandat à l'ONF pour établir et émettre, en son nom et pour son compte, les factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées dans le cadre des ventes simples. La convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et restera valable jusqu'à la fin du mandat électoral en cours, c'est-à-dire jusqu'à l'installation du prochain conseil municipal. Elle pourra être révoquée à tout moment par décision du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention de mandat et autorise Madame le Maire à la signer.

🚦 **Délibération N°032-2026 : Convention d'assistance technique avec l'ONF**

Madame le Maire présente la convention d'assistance technique proposée par l'Office National des Forêts (ONF). Cette modification de forme ne change pas le fond des échanges avec l'ONF mais précise le rôle de la commune en tant que **donneur d'ordre** des chantiers forestiers.

En sa qualité de propriétaire de la forêt, la commune confie à l'ONF une mission d'assistance technique.

À ce titre, l'ONF s'engage notamment à :

- assister la commune dans la passation du marché de prestation du bûcheron ;
 - rédiger la fiche de chantier permettant l'identification des risques ;
- vérifier les obligations réglementaires liées au statut du bûcheron et du débardeur
 - assurer le suivi du chantier ;
- réaliser les opérations de cubage et de classement des bois en vue de leur mise en vente.

Le coût de cette prestation sera inscrit en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2026 et sera facturé après la vente des bois.

Les conditions tarifaires sont fixées à 4 € par m³ de bois d'œuvre et 1,50 € par m³ de surbilles, pour un montant total estimé à 784 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention.



Délibération N°033-2026 : Subventions

Madame le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues par la commune :

- **Banque Alimentaire du Jura** : après examen de la demande, le Conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention.
- **CFA de Besançon** : une demande de participation financière a été adressée à la commune pour un apprenti domicilié sur la commune. Après délibération, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- **Classe verte de l'école de Gendrey** : une demande de participation de **40 € par enfant** a été formulée pour un séjour prévu en septembre. Huit enfants de la commune sont concernés. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de **320 € (8 × 40 €)**.

Approuvé à l'unanimité



Informations diverses

- **Véhicule communal** : Le véhicule communal a été acheté le 9 juin pour un montant de **4 600 €**. L'aménagement de la partie arrière est actuellement réalisé par Gérard Grenot.
- **Remboursement des frais d'avocat** : Dans le cadre du litige concernant les trottoirs de la Grande Rue, notre assurance Groupama prend en charge les frais d'avocat. Après déduction de la franchise unique de 530.50 euros, les prochaines factures seront remboursées intégralement. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une nouvelle expertise.
- **Sinistre sur le crépi de la mairie** : Le crépi de la mairie se dégrade par endroits alors qu'il a été refait il y a moins de dix ans. L'entreprise concernée s'était engagée à reprendre les travaux à l'amiable, mais n'étant jamais intervenue, nous avons déclaré le sinistre auprès de notre assurance, Groupama. Une partie des réparations a été effectuée, mais le chantier n'est toujours pas terminé malgré plusieurs mois d'attente. Groupama a été informée de cette situation et se chargera de relancer l'entreprise.
- **Congés estivaux** : La mairie sera fermée du **3 au 14 août** ainsi que du **24 au 28 août**.
- **Secrétariat** : La secrétaire étant en poste depuis 4 années, Mme le Maire a souhaité mettre en place le Rifseep (qui est une prime) déjà votée par les précédents conseils mais non attribuée à ce jour. Le conseil est favorable à cette prime.
- **Adresse électronique de la mairie** : L'adresse électronique de la mairie (MAIL) est actuellement en cours de modification avec notre prestataire informatique afin de bénéficier d'une messagerie plus sécurisée.

- **Gestion des déchets verts communaux** : Une réflexion est en cours concernant la gestion des déchets verts de la commune. Plusieurs solutions sont envisagées, notamment l'emprunt du broyeur du SICTOM pour organiser une journée de broyage ou la création d'un espace de stockage clôturé réservé aux services communaux. Une journée de broyage sera organisée à l'automne et les habitants pourront également en profiter pour broyer leurs déchets verts. Des devis vont être demandés pour la réalisation d'un espace de stockage grillagé d'une hauteur de 1,80 m.
- **Commande groupée de composteurs** : La mairie organise une commande groupée de composteurs avec le SICTOM. Les personnes intéressées sont invitées à retourner le coupon-réponse joint en mairie. Les composteurs seront ensuite à retirer en mairie.
- **Installation de poubelles** : De nouvelles poubelles seront installées aux arrêts de bus ainsi qu'au cimetière.
- **Feu d'artifice du 11 juillet** : Les feux sont reportés au **12 septembre 2026**.
- **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : La liste des personnes retenues pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs a été reçue. Un courrier sera prochainement adressé aux personnes concernées.
- **Gendarmerie** : En lien avec les communes de Gendrey, Louvatange et de Rouffange, il est organisé une présentation de la Gendarmerie centrée sur la prévention et l'information (escroquerie, cambriolage, harcèlement...). Les habitants de la commune sont conviés à cette réunion qui se tiendra à Gendrey, le 7 septembre 2026, à 20h00, à la salle des fêtes.

Fin de séance 19h59

Mme le Maire
Aurélie CHANCENOTTE

La secrétaire de séance
Nadine DUCHAUD